POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

Cat-Amania

CONNECTONS NOS TALENTS

Notre démarche

Responsabilité éthique Cat-Amania

Ce document a pour objectif de définir la politique générale de Cat-Amania en matière de cadeaux et d'invitations évoquée dans le volet de "lutte anti-corruption" du Code Ethique.

Il répond aux exigences de la loi dite « Sapin 2 » sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique du 8 décembre 2016. La présente politique décrit les principes généraux à prendre en considération et les modalités d'application des règles édictées en la matière.

Ces dispositions doivent être appliquées en prenant toujours en compte les principes généraux de Cat-Amania. Elles viennent ainsi en complément de ces principes.

Les principes

Les cadeaux et invitations sont des actes ordinaires de la vie des affaires et ne constituent pas, en tant que tels, des actes de corruption. Il ne s'agit donc pas de les refuser de manière systématique. Cependant, l'ensemble des collaborateurs du Groupe Cat-Amania se doit de refuser tout cadeau ou invitation ne s'inscrivant pas dans un contexte professionnel clair et transparent.

La politique cadeaux et invitations a vocation à s'appliquer à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de Cat-Amania :

- **aux salariés,**
- **aux collaborateurs occasionnels** (intérimaires, stagiaires, bénévoles, etc.),
- **aux mandataires sociaux.**

On parle de cadeau pour désigner tout avantage que l'on peut posséder et/ou garder, de quelque nature (en dehors des initiatives proposées par Cat-Amania pour ses collaborateurs) que ce soit : paiement, service, objet, don offert à un tiers ou reçu d'un tiers.
Les invitations concernent tout repas, hébergement, déplacement, voyage (quel que soit le mode de transport utilisé), séminaire, convention, salon, participation à des évènements sportifs ou culturels.

L'acceptation de cadeaux ou d'invitations est présumée fausser le comportement du collaborateur à l'égard du client ou de la société prestataire. Les cadeaux ou invitations peuvent rendre le collaborateur redevable à l'égard du donateur et nuire à son indépendance de jugement, qui est un principe fondamental du Groupe.

Dans le même esprit, le Groupe Cat-Amania entend s'assurer que les cadeaux ou invitations, à l'initiative d'un collaborateur, au profit d'un tiers hors du Groupe Cat-Amania ne puissent être interprétés comme un moyen susceptible de faire pression ou d'influer sur le comportement ou la décision de cette personne.

Comment apprécier le contexte

La règle des 4 :
Afin de s'assurer d'effectuer les bons choix et d'éviter tout risque de corruption, il est recommandé de déterminer clairement, avant l'acceptation d'un cadeau ou d'une invitation, son contexte, sa fréquence, sa finalité ainsi que sa valeur.

- **Contexte :**
  Les invitations à des événements ou les cadeaux doivent se faire dans un cadre professionnel et être motivés par une activité professionnelle (réunion, présentation d'un service, etc.). Ils ne doivent en aucun cas représenter un bénéfice personnel pour la personne invitée.

- **Fréquence :**
  Les cadeaux et invitations doivent rester une pratique exceptionnelle, toute notion de périodicité doit être bannie.

- **Finalité :**
  Le fait d'offrir ou de recevoir un cadeau ou une invitation est interdit à des moments critiques d'un point de vue décisionnel : lors d'un appel d'offre, juste avant ou après la signature d'un contrat, lors de l'obtention ou la renégociation d'un contrat, ou lors d'une réclamation, par exemple.

- **Valeur :**
Les cadeaux et invitations ne doivent pas dépasser un certains seuil de cohérence. Ils ne doivent pas non plus relever d'une intention cachée, mais peuvent être connus de tous sans poser de problème ni susciter de questions.

Pour toute question ou en cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre supérieur hiérarchique.

Quelques bonnes questions à se poser

Voici quelques questions qui peuvent vous aider à déterminer si les critères d'acceptation ou de remise d'un cadeau ou d'une invitation sont bien respectés.

• Le montant du cadeau ou de l'invitation et le niveau de vie local sont-ils cohérents ?

• Pouvez-vous recevoir ou rendre le même niveau de cadeau ou d'invitation aux tiers ?

• Le contexte dans lequel le cadeau/l'invitation est offert est-il particulier (appel d'offres, entrée sur un marché, contrat en cours, etc.) ?

• Suis-je en capacité de parler ouvertement de ce cadeau ou de cette invitation à l'ensemble de mes collègues sans me sentir embarrassé ?

• D'autres cadeaux ou invitations m'ont-ils été proposés par le même tiers au cours des derniers mois ?

• Est-ce que je me sens redevable à la suite de ce cadeau ou invitation ?

• Ma décision finale serait-elle la même si je n'acceptais pas le cadeau ou l'invitation ?

Quelles sanctions en cas de non-respect de la procédure

Les dispositions de la présente Politique Cadeaux et Invitations découlent du dispositif de lutte contre la corruption décrit dans votre contrat de travail avec Cat-Amania.

CAT-AMANIA PRÉSENTA SA POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

Emmanuelle VUILLET,
Responsable RSE

WWW.CAT-AMANIA.COM

Cat-Amania

CONNECTONS NOS TALENTS